

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1906

1^{er} octobre 2009

SOMMAIRE

Abacchus Invest S.A.	91458	Kingdom Investments II (TSF)	91453
Antist Invest Sàrl	91451	LB Dame LP S.à r.l.	91487
Bofra Invest Sàrl	91452	LB Dame S.à r.l.	91487
Bureau d'Assurances et de Placements Fa- ber - Van Dyck Senc	91474	Lofficina S.A.	91484
Bureau d'Assurances et de Placements Fa- ber - Van Dyck Senc	91467	Lumiere (Lux 2) S. à r.l.	91447
Butterfly Participation S.A.	91447	Luxembourg Elmira 2 Sàrl	91451
CAREP II Japan S.à r.l.	91456	Maciachini S.à r.l.	91448
Carts & Kiosks S.à r.l.	91475	Marchantia Holding S.A.	91474
Cascada 2 S.A.	91459	Medialuz S.à r.l.	91442
Castworks Invest S.A.	91475	Menuiserie Calmes, s.à r.l.	91442
Cristallo S.A.	91468	New CV Luxco S.à r.l.	91442
Easy-Lux S.à r.l.	91450	Optique-Mondorf S.à r.l.	91442
EnPro Luxembourg Holding Company S.à r.l.	91452	Origink S.A.	91469
Erudite Holding S.à r.l.	91445	Orion IPDL 3 S.à r.l.	91468
Finfel S.A.	91469	Plutal S.à r.l.	91442
Foncière de la Pétrusse	91475	SCADAgrou GP S.à r.l.	91448
Gamm Lux S.à r.l.	91469	SCADAgrou GP S.à r.l. & Co 1 S.C.A. ..	91448
GLL Retail Holding Alpha S.à r.l.	91464	Sofimat S.A.	91461
Golden Tulip MENA S.à r.l.	91476	Sofimat S.A. S.P.F.	91461
GP Lux Sàrl	91455	Soluxol	91461
Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l.	91486	Sud Viandes S.à r.l.	91458
IFT International Financial Team S.A. ...	91488	Vector Asset Management S.A.	91473
ING Lion	91488	Versis S.A.	91469
		Vincent S.A.	91459
		Vincent S.A. Holding	91459
		Vulgaris S.à r.l.	91447

Plutal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6785 Grevenmacher, 12, rue Paul Faber.

R.C.S. Luxembourg B 97.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLUTAL SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2009114080/12.

(090136875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.**Optique-Mondorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 32.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPITIQUE-MONDORF SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009114083/12.

(090136870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.**Menuiserie Calmes, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4998 Sprinkange, 5, rue de Bettange.

R.C.S. Luxembourg B 80.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE CALMES SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009114084/12.

(090136867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.**Medialuz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 65, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 76.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDIALUZ SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009114085/12.

(090136865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.**New CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.396.

In the year two thousand and nine, on the third of September.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CV LUXCO S.à r.l., a Luxembourg company with its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 129.309, here represented by Mr Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated September 1st, 2009, given in Luxembourg under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "New CV Luxco S.à r.l." (the "Company"), registered with the Luxembourg trade register under number B 122.396, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated November 13th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 124 dated February 6th, 2007.

- The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the same notary dated January 25th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 679 on March 19th, 2008.

- The Company's capital is currently set at seventeen thousand US Dollars (USD 17,000.-), represented by one hundred seventy (170) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from seventeen thousand US Dollars (USD 17,000.-) to thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-), by the creation and the issue of one hundred thirty (130) new shares;

2. Subscription and payment of all the one hundred thirty (130) newly issued shares by CV Luxco S.à r.l.;

3. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company;

4. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand US Dollars (USD 13,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of seventeen thousand US Dollars (USD 17,000.-) represented by one hundred seventy (170) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each to the amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) and to issue in this respect one hundred thirty (130) shares.

Second resolution

The one hundred thirty (130) newly issued shares (the "New Shares") are entirely subscribed by CV Luxco S.à r.l., prenamed.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) by the payment in cash of thirteen thousand US Dollars (USD 13,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of thirteen thousand US Dollars (USD 13,000.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at USD 30,000.- (thirty thousand United States Dollars) represented by 300 (three hundred) shares with a par value of USD 100 - (one hundred United States Dollars) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le trois septembre.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CV LUXCO S.à r.l., une société luxembourgeoise avec son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 129.309, ici représentée par Mr Jean-Louis FROGNET, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2009 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "New CV Luxco S.à r.l." (la "Société"), enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 122.396, avec siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 124 le 6 février 2007.

- Les statuts de la Société ont été modifiés suite à un acte du même notaire, en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 679 le 19 mars 2008.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-sept mille US Dollars (USD 17.000,-), représenté par cent soixante-dix (170) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de dix-sept mille US Dollars (USD 17.000,-) à trente mille US Dollars (USD 30.000,-), par la création et l'émission de cent trente (130) nouvelles parts sociales;
2. Souscription et paiement de toutes les cent trente (130) parts sociales nouvellement émises par CV Luxco S.à r.l.;
3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.
4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille US Dollars (USD 13.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de dix-sept mille US Dollars (USD 17.000,-) représenté par cent soixante-dix (170) parts sociales avec une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) chacune à un montant de trente mille US Dollars (USD 30.000,-), et d'émettre à cet égard cent trente (130) parts sociales.

Deuxième résolution

Les cent trente (130) parts sociales nouvellement émises (les "Nouvelles Parts") sont entièrement souscrites par CV Luxco S.à r.l., précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) par le paiement d'un montant cash de treize mille US Dollars (USD 13.000,-).

Preuve de ce paiement cash a été donné au notaire instrumentant et le notaire instrumentant reconnaît formellement qu'un montant total de treize mille US Dollars (USD 13.000,-) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6 des statuts de la Société est amendé et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à USD 30.000,-(trente mille dollars US) représenté par 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars US) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J-L. Frognet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2009. LAC/2009/36269. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009119202/126.

(090143042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Erudite Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 87.805.

In the year two thousand and nine, on the third of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Peter Gyllenhammar, businessman, residing at Banérgatan 3, SE-114 56 Stockholm, Sweden (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Giovanni LA FORGIA, lawyer, residing professionally at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 29th, 2009.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of Erudite Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 87.805 (the Company).

The Company was incorporated under Luxembourg law on May 28th, 2002 pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1257 of August 29th, 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended since.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it holds all the one thousand (1,000) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each in the share capital of the Company amounting to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-);

II. that the agenda is worded as follows:

1. Decision that the current financial year of the Company that has started on May 1st, 2008 shall end on June 30th, 2009 instead of April 30th, 2009;

2. Decision that the financial year of the Company shall from now on start on July 1st of one year and end on June 30th of the next year;

3. Amendment of article 15 of the articles of association of the Company to reflect these changes; and

4. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves that the current financial year of the Company having started on May 1st, 2008 shall end on June 30th, 2009 instead of April 30th, 2009.

Therefore the financial year of the Company shall from now on start on July 1st of one year and end on June 30th of the following year.

Second resolution

As a consequence of the resolution taken above, the Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the articles of associations of the Company which will henceforth have the following wording:

" **Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of July of one year and ends on the 30th of June of the following year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Peter Gyllenhammar, homme d'affaires, demeurant au Banérgatan 3, SE-114 56 Stockholm, Suède (l'Associé Unique), ici représentée par M. Giovanni LA FORGIA, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 août 2009.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique se présente dans sa capacité d'associé unique de Erudite Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.805 (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 28 mai 2002 en vertu d'un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1257 du 29 août 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'il détient toutes les mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune dans la capital social de la Société s'élevant à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-);

II. que l'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Décision que l'année sociale en cours de la Société ayant commencé le 1^{er} mai 2008 se terminera le 30 juin 2009 au lieu du 30 avril 2009;

2. Déterminatin de l'année sociale de la Société du 1^{er} juillet de chaque année au 30 juin de l'année suivante;

3. Modification de l'article 15 des statuts de la Société afin de refléter les changements;

4. Divers.

III. qu'après délibération l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide que l'année sociale en cours de la Société ayant commencé le 1^{er} mai 2008 se terminera le 30 juin 2009 au lieu du 30 avril 2009.

En conséquence l'année sociale de la Société commencera désormais le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. La Forgia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2009. LAC/2009/36272. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009119201/103.

(090143047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Butterfly Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 144.434.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 août 2009 que:

Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119212/14.

(090143120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Lumiere (Lux 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.640.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2009120414/11.

(090144974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Vulgaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.816.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009120411/11.

(090144861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

SCADAgrouP GP S.à r.l. & Co 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 142.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2009. Vincent Bouffieux.

Référence de publication: 2009120409/11.

(090144863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

SCADAgrouP GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009120408/14.

(090144867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Maciachini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 94.700.

In the year two thousand and nine, on the third day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners (the "Meeting") of "Maciachini S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 94.700, incorporated by deed dated on July 14, 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 864.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary, and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 654 (six hundred and fifty four) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the Article 19 of the Articles of Association of the Company, by adding Article 19.7 in order to include provisions regarding additional special dividend.

2.- Amendment of the Article 19.3 of the Articles of Association of the Company to include the effects of Article 19.7.

First resolution

The Meeting resolves to add Article 19.7 to the Articles of Association to read as follows:

19.7. At any time, all the shareholders of the Company may approve a one off additional special dividend (the "Additional Special Dividend"). For the avoidance of doubt the provisions of calculation and allocation of the Special Dividends should not apply to the Additional Special Dividend."

Second resolution

The Meeting resolves to amend Article 19.3 of the Articles of Association to read as follows:

19.3. Subject to article 19.5, the balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders provided however always that any distribution may only be made pursuant to provisions set out hereafter under articles 19.6 and 19.7.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euros.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le trois septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Maciachini S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 94.700, constituée suivant acte reçu le 14 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 864.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'article 19 des statuts, par ajout de l'article 19.7 afin d'y inclure des dispositions relatives à la distribution de dividendes spéciaux additionnels.

2.- Modification de l'article 19.3 des statuts afin d'y refléter les effets de l'article 19.7.

Première résolution

L'Assemblée décide d'ajouter l'article 19.7 aux statuts qui aura la teneur suivante:

19.7. A tout moment, l'ensemble des Associés peut décider d'allouer un dividende spécial additionnel (le "Dividende Spécial Additionnel"). Les dispositions relatives au calcul et à l'allocation des Dividendes Spéciaux ne sont pas applicables aux Dividendes Spéciaux Additionnels.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 19.3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

19.3. Sous réserve de l'article 19.5, le solde pourra être distribué aux Associés après une décision prise par l'Assemblée Générale des Associés, étant entendu toutefois que toute distribution ne pourra être faite que conformément aux dispositions de l'article 19.6 et 19.7 ci-après.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36089. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009121046/94.

(090145570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Easy-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 137.798.

L'an deux mille neuf, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EASY-LUX S.à r.l.", ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 4-6, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 137.798, constituée suivant acte reçu le 2 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1136 du 8 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-2340 Luxembourg, 4-6, rue Philippe II à L-8399 Windhof, route des Trois Cantons, 9, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2009.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2340 Luxembourg, 4-6, rue Philippe II à L-8399 Windhof, route des Trois Cantons, 9, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2009, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Alinéa 1.** Le siège social est établi à Windhof."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36091. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009121043/44.

(090145559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Luxembourg Elmira 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.528.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009120421/10.

(090144983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Antist Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.562.

L'an deux mille neuf, le trois septembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Antist Invest S. à r.l.", ayant son siège social à Leudelange, 3 rue de la Poudrerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133562, constituée suivant acte reçu le 9 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2891 du 12 décembre 2007.

L'assemblée est composée de l'associé unique, Monsieur Dan Studer, employé privé, demeurant à L-3395 Roeser, 18, rue de Bivange, né à Luxembourg, le 18 juin 1965.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'associé unique décide de compléter l'objet social et de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. STUDER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36097. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009121045/39.

(090145566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

EnPro Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.224,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 143.242.

—
RECTIFICATIF

Veillez noter que le nom et prénom de Monsieur David Rehley, gérant de catégorie A de la Société se lira désormais Monsieur Robert David Rehley.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Enpro Luxembourg Holding Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009119941/15.

(090144388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Bofra Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.561.

L'an deux mille neuf, le trois septembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Bofra Invest S. à r.l.", ayant son siège social à Leudelange, 3 rue de la Poudrerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133561, constituée suivant acte reçu le 9 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2891 du 12 décembre 2007.

L'assemblée est composée de l'associé unique, Monsieur Frank Boden, employé privé, demeurant à L-5684 Dalheim, 8, Op der Louerei, né à Pétange, le 9 octobre 1961.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'associé unique décide de compléter l'objet social et de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. BODEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36096. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 14 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009121042/39.

(090145554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Kingdom Investments II (TSF), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 144.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.121.

In the year two thousand and nine, on the third day of September,
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Kingdom 5-KR-180, Ltd., a company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the companies register of the Cayman Islands under number 126826, represented by Mr Gaël Castex, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Kingdom 5-KR-180, Ltd. is hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

A. The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

B. The appearing party, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Kingdom Investments II (TSF), a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 789 dated 6 August 2005 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.121 (the "Company").

C. The Sole Shareholder of the Company, confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital with an amount of one hundred thirty two thousand euro (EUR 132,000.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of one hundred forty four thousand five hundred euro (EUR 144,500), divided into five thousand seven hundred eighty (5,780) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue five thousand two hundred eighty (5,280) shares so as to raise the total number of shares to five thousand seven hundred eighty (5,780) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting, and to accept the subscription of five thousand two hundred eighty (5,280) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

4. Miscellaneous.

D. The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital with an amount of one hundred thirty two thousand euro (EUR 132,000.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of one hundred forty four thousand five hundred euro (EUR 144,500), divided into five thousand seven hundred eighty (5,780) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue five thousand two hundred eighty (5,280) shares so as to raise the total number of shares to five thousand seven hundred eighty (5,780) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mr. Gaël Castex, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to five thousand two hundred eighty (5,280) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each and to make payment in full for all such new shares by means of a contribution in cash of EUR 132,000.-.

Proof of the payment in cash has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's capital is set at one hundred forty four thousand five hundred euro (EUR 144,500.-), represented by five thousand seven hundred eighty (5,780) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxy holder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le troisième jour du mois de septembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Kingdom 5-KR-180, Ltd., une société constituée sous les lois des Îles Cayman, établie et ayant son siège social à Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, les Îles Cayman, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Îles Cayman sous le numéro 126826, représenté par M. Gaël Castex, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privée.

Kingdom 5-KR-180, Ltd, sera ci-après désigné par l'"Associé Unique".

A. La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

B. L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus a déclaré détenir l'intégralité des parts sociales de Kingdom Investments II (TSF), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 25 mars 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 789 en date du 6 août 2005 et enregistrée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.121 (la "Société").

C. L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société dont la valeur actuelle est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, d'un montant de cent trente deux mille euros (EUR 132.000,-), afin d'obtenir un capital social d'un montant de cent quarante quatre mille cinq cents euros (EUR 144.500,-), représenté par cinq mille sept cent quatre-vingts (5.780) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de cinq mille deux cent quatre-vingts (5.280) parts sociales afin d'élever le nombre total des parts sociales à cinq mille sept cent quatre-vingts (5.780) avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire et acceptation de la souscription de cinq mille deux cent quatre-vingts (5.280) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

4. Divers.

D. L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-deux mille euros (132.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cent quarante quatre mille cinq cents euros (EUR 144.500,-), représenté par cinq mille sept cent quatre-vingts (5.780) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre cinq mille deux cent quatre-vingts (5.280) parts sociales afin d'élever le nombre total de parts sociales à cinq mille sept cent quatre-vingts (5.780) avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu M. Gaël Castex, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privée.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à cinq mille deux cent quatre-vingts (5.280) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de EUR 132.000,-.

La preuve du paiement en espèces a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-quatre mille euro (EUR 144.500,-), divisé en cinq mille sept cent quatre-vingts (5.780) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune".

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à 1.500,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36100. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009121044/146.

(090145562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

GP Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3673 Kayl, 1, Chemin Vert.

R.C.S. Luxembourg B 144.340.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit août.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joe MUJKIC, indépendant, né à Perovici (Ex-Yougoslavie), le 9 septembre 1968,
 - 2.- Madame Emmanuelle LAUNOIS, indépendant, née à Thionville (France), le 1^{er} janvier 1976, épouse de Monsieur Joe MUJKIC,
- demeurant ensemble à L-3673 Kayl, 1, Chemin Vert.
- Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée "GP Lux Sàrl" a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 354 du 18 février 2009,
- qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.340,
- qu'elle a un capital de 12.500,- euros divisé en 100 parts sociales de 125,- euros chacune,
- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "GP Lux Sàrl" avec siège social à L-2268 Luxembourg, 41, rue d'Orchimont.

Ensuite les comparants, seuls associés de la société GP Lux Sàrl se réunissant en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent tous deux valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter leur décision prise suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-3673 Kayl, 1, Chemin Vert, et de modifier l'article 2 alinéa 1 afférent des statuts, comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège de la société est établi à Kayl.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 880,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mujkic, Launois, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35796. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 15 septembre 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009121041/41.

(090145445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

CAREP II Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.578,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.493.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CAREP - Japan Investors II, L.P., an exempted limited partnership having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 22788,

here represented by Ms. Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on June 29th, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole unitholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "CAREP II Japan S.à r.l." (the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114493, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of February 6, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 956, dated May 16, 2006, whose bylaws were lastly amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of February 4, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 666, dated March 18, 2008.

II. The Company's unit capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) units with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each (the Units).

III. The sole unitholder resolves to convert the Company's share capital currently denominated in Euro into United States Dollars at a rate of one point four zero six two five United States Dollar (USD 1.40625) for one Euro (€ 1.-) as per the exchange rate as of June 29th, 2009 and to change the nominal value of the Units to one United States Dollar (USD 1.-) each. The share capital in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is hence converted into seventeen thousand five hundred and seventy-eight United States Dollars (USD 17,578.-) and will be represented by seventeen thousand five hundred and seventy-eight (17,578) Units of one United States Dollar (USD 1.-) each.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred and seventy-eight United States Dollars (USD 17,578.-) represented by seventeen thousand five hundred and seventy-eight (17,578) Units of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CAREP - Japan Investors II, LP., un exempted limited partnership dont le siège social est situé à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro 22788,

ici représenté par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "CAREP II Japan S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114493, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 956, en date du 16 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 666, en date du 18 mars 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (€ 50,-) chacune (les Parts Sociales).

III. L'associé unique décide de convertir le capital social de la Société, actuellement libellé en Euro, en Dollars américains, en application d'un taux de conversion de un virgule quatre zéro six deux cinq Dollars américains (USD 1,40625) pour un Euro (€ 1,-), selon le taux de change en vigueur au 29 juin 2009, et de faire passer la valeur nominale des Parts Sociales à un Dollar américain (USD 1,-) chacune. Le capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est ainsi converti en dix-sept mille cinq cent soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 17.578,-) qui sera représenté par dix-sept mille cinq cent soixante-dix-huit (17.578,-) parts sociales d'un montant d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cent soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 17.578,-) représenté par dix-sept mille cinq cent soixante-dix-huit (17.578,-) parts sociales d'un montant d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune."

91458

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personnes comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. COLSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27226. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009120092/98.

(090143960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Abacchus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.279.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2009

- la démission des sociétés MADAS S.à r.l. et LOUV S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée;
- Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Olivier OUDIN employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

ABACCHUS INVEST S.A.

A. RENARD / O. OUDIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119970/18.

(090144226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Sud Viandes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.510.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue à Luxembourg le 13 septembre 2009 à 14.00 heures

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures.

Sont présents ou représentés les actionnaires de la société représentent 100 % du capital social de la société.

La présente Assemblée se reconnaît régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point à l'ordre du jour sans qu'il ne soit nécessaire de justifier des convocations.

Ordre du jour

Modification des pouvoirs de signature.

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution ci-dessous:

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un de ses gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès verbal à 14:30 heures.

V&P CAPITAL SA / V&P CAPITAL SA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119942/20.

(090144384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Cascada 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.980.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 31 juillet 2009.

1. L'assemblée générale accepte la démission de Me Jean-Marie VERLAINE de son poste d'administrateur dans la société.

2. L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur Madame Patricia JUPILLE, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour CASCADA 2 S.A.

Signature

Référence de publication: 2009119360/16.

(090143483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Vincent S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Vincent S.A. Holding).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 37.532.

—
L'an deux mille neuf, le douze août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "VINCENT S.A. HOLDING", établie et ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.532, constituée suivant acte notarié du 12 juillet 1991, publié au Mémorial C numéro 23 du 23 janvier 1992. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juin 2005, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1312 du 2 décembre 2005.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Franc DREU, ingénieur diplômé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Suet Sum WONG, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Natalie FRESINGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée "ne varietur" par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de société holding organisée dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 en société de participations financières (SOPARFI) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;

2. Modification de la dénomination sociale de la Société en "VINCENT S.A.".

3. Modification des articles 6, 9 et 10 des statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915.

4. Divers.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de société holding organisée dans les limites de la Loi modifiée du 31 juillet 1929 en société anonyme de participations financières (SOPARFI) avec effet au 20 août 2009.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts relatif à l'objet social est modifié et aura à partir du 20 août 2009 la teneur suivante:

Art. 4. "La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

La Société a encore pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion.

Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier avec effet au 20 août 2009 la dénomination de la Société en "VINCENT S.A.". En conséquence, l'article 1^{er} des statuts se lira à partir de cette date comme suit:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme sous la dénomination de "VINCENT S.A."."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la loi du 25 août 2006 en modifiant les articles 6, 9 et 10 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. "La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

Art. 9. "La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Art. 10. "Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. DREU, S.S. WONG, N. FRESINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 août 2009. Relation: EAC/2009/9891. Relation: EAC/2009/9891. Reçu soixante quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009119353/94.

(090143218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Soluxol, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 6.077.

—
Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2009

- Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, né le 28 février 1954 à Anvers, Belgique, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

C. BLONDEAU / N-ENIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119344/14.

(090143587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Sofimat S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sofimat S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 43.548.

—
L'an deux mille neuf, le douze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SOFIMAT S.A.", une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43 548, constituée suivant acte notarié en date du 6 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 309 du 29 juin 1993 (ci-après: "la Société"). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte sous seing privé en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 du 7 novembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Katia HUBERT, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel BACKES, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial (SPF) et suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour.

2.- Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3.- Modification de la dénomination de la Société en "SOFIMAT S.A. S.P.F." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

4.- Refonte complète des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de transformer la Société en société de gestion de patrimoine familial (SPF) à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de changer l'objet social de la Société, afin de donner à l'article DEUX (2) des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier la dénomination de la Société en "SOFIMAT S.A. S.P.F."

Quatrième résolution

Afin de refléter toutes les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire DECIDE de procéder à la refonte complète des statuts, lesquels statuts de la Société se liront désormais comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "SOFIMAT S.A. S.P.F."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Art. 3. Le capital social est fixé à HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-SIX EUROS (879.326,- EUR) divisé en quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. SCHMITZ, K. HUBERT, R. BACKES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 août 2009. Relation: EAC/2009/9888. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009119352/168.

(090143211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

GLL Retail Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.799.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of August.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- "GLL GmbH & Co. Retail KG", a company organised under the laws of Germany, having its registered office at LindwurmstraBe 76, 80337 Munich, Germany, and registered with the trade register of Munich under number HRA 87741, here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 19 August 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole unitholder of "GLL Retail Holding Alpha S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.799, and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 March 2008, whose articles of association have been published on 8 May 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1131, page 54266, amended for the last time on 17 April 2009 published on 30 June 2009 in the Mémorial C, number 1257, page 60298 (the "Articles").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole unitholder decides to increase the Company's unit capital by an amount of one million nine hundred thousand euro (EUR 1,900,000.-), so as to raise the Company's unit capital from its present amount of nine million three hundred sixty-three thousand euro (EUR 9,363,000.-) up to eleven million two hundred sixty-three thousand euro (EUR

11,263,000.-) by the issue of (i) one thousand nine hundred (1,900) Class A Units, (ii) one thousand nine hundred (1,900) Class B Units, (iii) one thousand nine hundred (1,900) Class C Units, (iv) one thousand nine hundred (1,900) Class D Units, (v) one thousand nine hundred (1,900) Class E Units, (vi) one thousand nine hundred (1,900) Class F Units, (vii) one thousand nine hundred (1,900) Class G Units, (viii) one thousand nine hundred (1,900) Class H Units, (ix) one thousand nine hundred (1,900) Class I Units and (x) one thousand nine hundred (1,900) Class J Units, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (collectively referred as the "New Units") and having the same rights and obligations as set out in the Articles.

All the New Units are wholly subscribed by GLL GmbH & Co. Retail KG, prenamed, paid up by a contribution in cash for an amount of one million nine hundred thousand euro (EUR 1,900,000.-).

The total contribution of one million nine hundred thousand euro (EUR 1,900,000.-) for the New Units is entirely allocated to the unit capital of the Company.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole unitholder decides to amend and restate article 5.1 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 5. Corporate capital.

5.1 The issued Company's unit capital is set at eleven million two hundred sixty-three thousand euro (EUR 11,263,000.-) divided into:

(i) eleven thousand two hundred sixty-three (11,263) class A ordinary units of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class A Units");

(ii) eleven thousand two hundred sixty-three (11,263) class B ordinary units of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class B Units"),

(iii) eleven thousand two hundred sixty-three (11,263) class C ordinary units of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class C Units"),

(iv) eleven thousand two hundred sixty-three (11,263) class D ordinary units of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class D Units"),

(v) eleven thousand two hundred sixty-three (11,263) class E ordinary units of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class E Units"),

(vi) eleven thousand two hundred sixty-three (11,263) class F ordinary units of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class F Units"),

(vii) eleven thousand two hundred sixty-three (11,263) class G ordinary units of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class G Units"),

(viii) eleven thousand two hundred sixty-three (11,263) class H ordinary units of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class H Units"),

(ix) eleven thousand two hundred sixty-three (11,263) class I ordinary units of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class I Units"), and

(x) eleven thousand two hundred sixty-three (11,263) class J ordinary units of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class J Units"),

each unit with such rights and obligations as set out in the Articles."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq août.

Par-devant le soussigné Maître Joseph ELVINGER, notaire ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- "GLL GMBH & CO. RETAIL KG", une société existant selon les lois allemandes, ayant son siège social à Lindwurms-
traBe 76, 80337 Munich, Allemagne, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Munich sous le numéro HRA
87741,

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing
privé donnée le 19 août 2009.

La procuration signée ne varietur par le / la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera
annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "GLL Retail Holding Alpha S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société
à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au L-1653 Luxembourg,
2, avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des So-
ciétés de Luxembourg sous le numéro B 137.799, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26
mars 2008, dont les statuts ont été publiés le 8 mai 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial
C"), numéro 1131, page 54266, modifiés pour la dernière fois le 17 avril 2009 publiés le 30 juin 2009 au Mémorial C,
numéro 1257, page 60298 (les "Statuts").

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les
résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million neuf cent mille euros
(EUR 1.900.000,-), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf millions trois cent soixante-
trois mille euros (EUR 9.363.000,-), jusqu'à onze millions deux cent soixante-trois mille euros (EUR 11.263.000,-) par
l'émission de (i) mille neuf cents (1.900) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, (ii) mille neuf cents (1.900) nouvelles
Parts Sociales de Catégorie B, (iii) mille neuf cents (1.900) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, (iv) mille neuf cents
(1.900) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, (v) mille neuf cents (1.900) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, (vi)
mille neuf cents (1.900) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, (vii) mille neuf cents (1.900) nouvelles Parts Sociales de
Catégorie G, (viii) mille neuf cents (1.900) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, (ix) mille neuf cents (1.900) nouvelles
Parts Sociales de Catégorie I et (x) mille neuf cents (1.900) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur
nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant
les mêmes droits et obligations tels que prévus par les Statuts de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par GLL GMBH & CO. RETAIL KG, prénommée,
payées par un apport en numéraire d'un montant total de un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,-).

L'ensemble de l'apport d'un montant de un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,-) sera entièrement alloué au
capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier et reformuler l'article 5.1 des Statuts, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à la somme de onze millions deux cent soixante-trois mille euros (EUR
11.263.000,-) divisé en:

(i) onze mille deux cent soixante-trois (11.263) parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de cent
euros (EUR 100,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A");

(ii) onze mille deux cent soixante-trois (11.263) parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale de cent
euros (EUR 100,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B");

(iii) onze mille deux cent soixante-trois (11.263) parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale de
cent euros (EUR 100,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie C");

(iv) onze mille deux cent soixante-trois (11.263) parts sociales ordinaires de catégorie D d'une valeur nominale de
cent euros (EUR 100,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie D");

(v) onze mille deux cent soixante-trois (11.263) parts sociales ordinaires de catégorie E d'une valeur nominale de cent
euros (EUR 100,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie E");

(vi) onze mille deux cent soixante-trois (11.263) parts sociales ordinaires de catégorie F d'une valeur nominale de cent
euros (EUR 100,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie F");

(vii) onze mille deux cent soixante-trois (11.263) parts sociales ordinaires de catégorie G d'une valeur nominale de
cent euros (EUR 100,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie G");

(viii) onze mille deux cent soixante-trois (11.263) parts sociales ordinaires de catégorie H d'une valeur nominale de
cent euros (EUR 100,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie H");

(ix) onze mille deux cent soixante-trois (11.263) parts sociales ordinaires de catégorie I d'une valeur nominale de cent
euros (EUR 100,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et

(x) onze mille deux cent soixante-trois (11.263) parts sociales ordinaires de catégorie J d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie J"),

chaque part sociale ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 août 2009. Relation: LAC/2009/35034. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009119302/156.

(090143454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Bureau d'Assurances et de Placements Faber - Van Dyck Senc, Société en nom collectif.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 5, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 101.774.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 31 août 2009

Capital social

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social en euros, avec effet immédiat.

Le capital social de cinq cent mille Francs Luxembourgeois (500.000,00 LUF) est converti en EUR 12.394,68 € [douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents].

Le capital social est augmenté à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) par des versements en espèces pour un montant total de EUR 105,32 (cent cinq euros trente-deux cents) et la valeur nominale de l'action est fixée à EUR 125,- (cent vingt-cinq euros).

L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 5. Capital Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune."

Gérants

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Francis FABER, né Ettelbrück (Luxembourg) le 7 juin 1950, demeurant à L-9071 Ettelbrück, 39, rue d Romains, avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société.

L'article 9 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 9. Gestion signature sociale. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations."

L'Assemblée Générale procède à une restructuration de la gérance et décide que Monsieur Marc VAN DYCK, né à Diekirch (Luxembourg) le 10 janvier 1954, demeurant à L-9142 Burden, 11, rue Jean Meisen occupera dorénavant la fonction de gérant unique.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant unique.

Luxembourg, le 12 septembre 2009.

Marc VAN DYCK.

Référence de publication: 2009119351/30.

(090143463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Orion IPDL 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.968.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 13 août 2009*

Conformément à la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 août 2009, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 7 août 2009, de Monsieur James Osborne résidant à Sandymount House, Blackrock, IRL-Dunalk Co Louth, de sa fonction de gérant A.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Mrs Anne Hennessy - Gérant A;

- M. Thomas Browne - Gérant A;

- M. Flavio Marzona - Gérant B;

- M. Dimitri Holderbach - Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Pour Orion IPDL 3 S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009119311/24.

(090143143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Cristallo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.277.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 03 août 2009:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Mme Luciana SALA de son poste d'administrateur de catégorie A.

2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur de catégorie A:

- Monsieur Romano A. RHEINBERGER, né le 21 mars 1964 à FL- Triesen, demeurant professionnellement à FL- 9494 Schaan, Felbaweg, 10 P.O. Box 943, Liechtenstein,

et aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:

- Madame Luisella MORESCHI, née le 27 octobre 1957 à B- Beloeil, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- Madame Frédérique VIGNERON, née le 05 novembre 1973 à B- Stavelot, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

3. L'Assemblée décide de nommer, comme commissaire aux comptes la société GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège social à Strovolos Center, Office 204, Strovolos, P.C. 2018, Nicosia Chypre.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 03 août 2009.

Pour CRISTALLO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009119361/23.

(090143477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Origink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.029.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 17 août 2009

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Abdou Khader FALL et de Monsieur Cheikh NIANG de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat.

2^{ème} Résolution:

Etant donné que suite à une cession d'actions il n'y a plus qu'un seul actionnaire, et, en vertu de l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir au remplacement des administrateurs démissionnaires et de diminuer le nombre de postes d'administrateurs de 3 à 1.

Monsieur Kamal TAMALT devient donc administrateur unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ORIGINK S.A.

Signature

Référence de publication: 2009119356/20.

(090143570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Gamm Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 50.427.

—
La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAMM LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2009119323/11.

(090143550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Versis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 3, rue F.W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 101.783.

—
La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERDIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009119331/11.

(090143532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Finfel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 148.038.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six août

Pardevant, Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Bernard FELTEN, maître en droit, né à Schaerbeek (Belgique) le 18 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean Pierre Brasseur,

représenté par Maître Canan CETIN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 25 août 2009, Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et prend la dénomination de "FINFEL S.A." (la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou, le cas échéant, l'administrateur unique, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger, sera prise par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social

Art. 5. Le capital social est fixé à cent soixante-dix-huit mille euros (178.000,-EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent soixante-dix-huit Euros (178.-EUR).

Les actions peuvent être nominatives et au porteur.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, email, télex ou téléfax.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de trois administrateurs (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non. Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et ils seront rééligibles.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs au moins et si un administrateur-délégué est nommé, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, actionnaire ou non et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présent ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 14. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège social ou tout autre lieu indiqué par la convocation, 3^{ème} jeudi du mois de juin à 15 heures, et si le 3^{ème} jeudi du mois de juin est un jour férié, le jour ouvrable suivant.

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, le comparant préqualifié déclare souscrire la totalité des actions, comme suit:

Me Bernard FELTEN, précité,	<u>1.000 actions</u>
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent soixante-dix-huit mille Euros (178.000,-EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée a pris les résolutions suivantes:

1.- Il est décidé de nommer trois administrateurs et un commissaire.

2.- Sont respectivement appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Bernard FELTEN, maître en droit, né à Schaerbeek (Belgique) le 18 septembre 1964, demeurant professionnellement 2, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

- Monsieur Frédéric COLLOT, comptable, né à Arlon (Belgique) le 2 juillet 1974, demeurant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

- Madame Jean NAVEAUX, gérant de société, né à Villers-la-Loue (Belgique) le 30 avril 1943, demeurant professionnellement au 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société VGD Experts-Comptables, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, Rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B au numéro 53981.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quatorze.

5.- Le siège social est fixé L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cetin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009119366/205.

(090143447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Vector Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 138.903.

Extract of the resolutions taken during the ordinary general meeting of the shareholders held at the registered office exceptionally on July 15th 2009

Fifth resolution

The Assembly decides to re-elect for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2010:

as Directors:

Decennium Capital BVBA (Type A Director), having its registered office at Driekoningenstraat 9, 9051 Gent (Sint-Denijs-Westrem), Belgium, represented by Thierry Vandeghinste having his address at Museumlaan, 13, 9831 Deurle, Belgium;

Mr Werner SMETS (Type A Director), Buckingham Palace, 11 avenue Saint Michel, MC-98000 Monaco;

Mr Jan Bonroy (Type B Director), rue de Mersch, 13, 8395 Septfontaines, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Marc Sallet (Type B Director), Quay Jean-Charles Rey, 34/app. 301, 98000 Monaco, Monaco,

And as Auditor:

BDO Compagnie Fiduciaire, "Le Dôme" Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, B.P. 351, L-2013 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Traduction en français:

Extraits des résolutions prises à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 15 juillet 2009

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2010, les mandats:

des Administrateurs:

Decennium Capital BVBA (Administrateur Type A), sise à Driekoningenstraat 9, 9051 Gent (Sint-Denijs Westrem), Belgique, représentée par Thierry Vandeghinste demeurant à Museumlaan, 13, 9831 Deurle, Belgique;

Mr Werner SMETS (Administrateur Type A), Buckingham Palace, 11 avenue Saint Michel, MC-98000 Monaco;

M. Jan Bonroy (Administrateur Type B), rue de Mersch, 13, 8395 Septfontaines, Luxembourg;

M. Marc Sallet (Administrateur Type B), Quay Jean-Charles Rey, 34/app. 301, 98000 Monaco, Monaco,

Ainsi que du Réviseur

BDO Compagnie Fiduciaire, "Le Dôme" Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, B.P. 351, L-2013 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour VECTOR ASSET MANAGEMENT S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009119338/41.

(090143601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Marchantia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.327.

Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 26 janvier 2009

3^{ème} Résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour MARCHANTIA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009119355/13.

(090143581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Bureau d'Assurances et de Placements Faber - Van Dyck Senc, Société en nom collectif.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 5, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 101.774.

En date du 31 août 2009, ont eu lieu les cessions de parts sociales suivantes:

Monsieur Francis FABER a cédé quarante neuf (49) parts sociales qu'il détient, à Monsieur Marc VAN DYCK.

Monsieur Francis FABER a cédé une (1) part sociale à Madame Marie-Jeanne VAN DYCK.

Au terme de ces cessions de parts sociales, la répartition du capital de la société BUREAU D'ASSURANCES ET DE PLACEMENTS FABER - VAN DYCK SENC est la suivante:

- Monsieur Marc VAN DYCK, né à Diekirch le 10 janvier 1954, demeurant à 11, rue Jean Meisen L-9142 Burden, détient quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales.

- Madame Marie-Jeanne VAN DYCK, née le 26 juillet 1957 à Ettelbrück, demeurant à 11, rue Jean Meisen L-9142 Bürden, détient une (1) part sociale.

Luxembourg, le 12 septembre 2009.

Marc VAN DYCK.

Référence de publication: 2009119349/17.

(090143463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Foncière de la Pétrusse, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 96.298.

—
Extrait du Procès verbal du conseil d'administration du 17 octobre 2008

3^{ème} résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FONCIERE DE LA PETRUSSE

Signature

Référence de publication: 2009119347/15.

(090143585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Carts & Kiosks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.062.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 17 juillet 2009:

- Ancienne situation associé unique:

MGE Spare 2 LLC: 500 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

Parts sociales

MGE Spare 2 LLC 250 parts sociales

YELLWAY CORPORATE LIMITED, enregistrée aux Iles Vierges Britanniques sous le numéro

1516004, avec siège social à c/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited,

Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques 250 parts sociales

Total 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour Carts & Kiosks S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009119367/22.

(090143406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Castworks Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.129.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 10 mars 2009

3^{ème} Résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Romain THILLENS, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour CASTWORKS INVEST S.A.

Romain THILLENS / Christophe BLONDEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119342/15.

(090143596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Golden Tulip MENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.050.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Starwood GT Investments S.à r.l." (formerly SOF-VII European Hotel Holdings III, S.à r.l.), a limited liability company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg section B number 130.044.

The founder is here represented by Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, each by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such person has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a limited liability company "société à responsabilité limitée" which he declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of incorporation (the "Articles") and by current Luxembourg laws, especially the amended laws (the "Law") of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the general meeting of the shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Golden Tulip MENA S.à r.l.".

Art. 3. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management, control and sale of any company or enterprise, notably in hotel business, luxury residences, resorts, spas, restaurants and golf courses. It may further acquire, administer and sell a portfolio of patents, licenses, trademarks, designs, know how and/or other intellectual or industrial property rights of any nature or origin whatsoever as the Company shall deem fit, and generally hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of managers (the "Board").

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided by the law.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Art. 11. The Company shall have power to repurchase its own shares, against cash or non cash consideration. Such repurchased shares, as well as any own shares that the Company would have received, shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company.

Any repurchase shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders, taken with a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

If the repurchase price is in excess of the nominal value of the shares to be repurchased, the repurchase may only be decided to the extent that sufficient distributable sums, within the meaning of article 72-1 of the Law, are available as regards the excess purchase price.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several managers or one or several ad hoc agents, whether shareholders or not.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Managers decisions are taken by meeting of the Board of managers.

Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at the Managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail, telecopier or by any other suitable telecommunication/electronic means. Each shareholder shall vote in writing.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Managers may from time to time determine.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication/electronic means another person, as his proxy, who need not be shareholder.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of the shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the Managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the Board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the Manager(s) toward the company.

At the same time, the Board will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of the shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the shareholders as the case may be; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of the shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by "Starwood GT Investments S.à r.l.", prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- euros.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the sole partner, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined duration

a) Mr Jerome Silvey, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957,

b) Mr Michael Murphy, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, born in New Jersey (USA) on February 9, 1971,

c) Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, born in Briey (France) on April 29, 1956,

d) Mr Franck Hebrard, with professional address at 6 rue Laval, 92210, St Cloud (France), born in Brive-la-Gaillarde (France) on December 30, 1964.

e) Mr Desmond Taljaard, with professional address at 52 Conduit Street, London, W1S 2YX, born in Bath (UK) on April 6, 1961.

In accordance with article twelve of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any members of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

- "Starwood GT Investments S. à r.l." (anciennement SOF-VII European Hotel Holdings III, S.à r.l.), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.044.

Fondateur ici représenté par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par les lois modifiées (la "Loi") du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la Société sera "Golden Tulip MENA S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, dans toute société ou entreprise, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par la souscription, l'achat, l'échange, ou de n'importe quelle autre manière, n'importe quelles actions, parts et/ou autres valeurs de participation, obligations avec ou sans garantie, certificat de dépôts et/ou autres instruments de dette et plus généralement toutes les valeurs et/ou les instruments financiers émis par n'importe quelle entité publique ou privée, quelle qu'elles soient. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle et à la vente de n'importe quelle société ou entreprise, notamment dans le secteur hôtelier, résidences de luxes, resorts, spas, restaurants et terrains de golf. Elle peut de plus acquérir, administrer et vendre un portefeuille de brevets, licences, marques déposées, modèles, savoir-faire et/ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle de n'importe quelle nature ou origine, que la Société jugera approprié et plus généralement le détenir, le gérer, le développer, le vendre ou en disposer, en tout ou en partie aux conditions que la société jugera appropriées.

La Société peut emprunter sous n'importe quelle forme exceptée par appel public à l'épargne. Elle peut émettre, uniquement par le placement privé, des billets à ordre, des obligations avec ou sans garantie et n'importe quel genre de titres de créances ou de participations. La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, les montants reçus de tous ses emprunts et/ou de l'émission de dettes ou actions à ses filiales, à ses sociétés liées et/ou à n'importe quelles autres sociétés et la Société peut également donner des garanties et des nantissements, transférer, grever d'hypothèque ou alors mettre en gage tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de n'importe quelles autres sociétés, et, généralement, pour son propre bénéfice et/ou le bénéfice d'autres sociétés ou personnes, dans chaque cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités régulées par le secteur financier.

La Société peut généralement utiliser tous les techniques et instruments concernant ses investissements pour leur gestion efficace, y compris des techniques et des instruments conçus pour protéger la société contre le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations et toutes transactions, en relation directe ou indirecte avec les activités précitées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le "Conseil").

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision modificatrice des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Conseil.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société peut racheter ses propres parts sociales en contrepartie d'un apport en numéraire ou non. Les parts ainsi rachetées, ainsi que toutes parts sociales que la Société aurait reçues, devront être immédiatement annulées dès qu'elles sont reçues et possédées par la Société.

Tout rachat devra être autorisé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Si le prix de rachat des parts excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose des sommes distribuables suffisantes, telles que définies par l'article 72-1 de la Loi, eu égard au surplus du prix de rachat.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de

technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Un Gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout Gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque Gérant peut prendre part aux réunions du Conseil en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées par écrit, transmises par courrier ordinaire, électronique, télécopie ou par tout autre moyen approprié de télécommunication/électronique. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée générale, en désignant, par écrit ou fax, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen de télécommunication/électronique approprié, une autre personne qui peut ne pas être un associé.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux Gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants et associés envers la société.

Au même moment le Conseil préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés (au pro rata de leur participation respective au capital de la Société) à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés, le cas échéant;
- (iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par "Starwood GT Investments S.à r.l.", prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Jerome Silvey, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né à Pennsylvania (USA) le 27 juin 1957,
 - b) Monsieur Michael Murphy, avec adresse professionnelle à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, né au New Jersey (USA) le 9 février 1971,
 - c) Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, né à Briey (France) le 29 avril 1956
 - d) Monsieur Franck Hebrard, avec adresse professionnelle à 6 rue Laval, 92 210, St Cloud (France), né à Brive-la-Gaillarde (France) le 30 décembre 1964.
 - e) Monsieur Desmond Taljaard, avec adresse professionnelle à 52 Conduit Street, London, W1S 2YX, né à Bath (Grande-Bretagne) le 6 avril 1961.

Conformément à l'article 12 des statuts, La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le conseil de gérance.

3) Le siège social de la Société est établi à L-1882, Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36088. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009119371/450.

(090143699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Lofficina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 60.967.

In the year two thousand and nine, on the eighth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "LOFFICINA S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg, entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B number 60967 (here after: the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 14 August 1997, published in the Mémorial C number 726 of 31 December 1997.

The Articles of Incorporation of said Company have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, on 09 September 2004, published in the Mémorial C number 1202 of 24 November 2004.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Fanny MARX, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Catherine DAY-ROYEMANS, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

a) Decision to put the Company into liquidation.

b) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to dissolve the Company "LOFFICINA S.A." and to put the Company into liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as liquidator of the company:

The company "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg) (R.C.S. Luxembourg, section B number 43298).

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws of August 10, 1915 on commercial companies as amended;
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 144 and 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required;
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company;
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies;
- The liquidator is allowed to commit, validly and without restriction, the Company presently put into liquidation, by his individual signature.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun, am achten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtswohnsitze zu Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft „LOFFICINA S.A.“, eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxemburg, welche eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 60967, (hiernach: die „Gesellschaft“).

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 14. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 726 vom 31. Dezember 1997.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zu letzt abgeändert, laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 9. September 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1202 vom 24. November 2004.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Fanny MARX, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Catherine DAY-ROYEMANS, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1.- Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und Eröffnung der Liquidation.

2.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der Urkunde einregistriert.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

91486

Erster Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und dieselbe in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Liquidator:

die Gesellschaft „GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 83 Pafbruch, L-8308 Capellen (Luxembourg) (R.C.S. Luxembourg, Sektion B Nummer 43298).

Dritter Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt dem Liquidator folgende Befugnisse zu erteilen:

- Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, so wie dieselben durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.
- Der Liquidator kann alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 144 und 145 des vorerwähnten Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung der Aktionäre einholen zu müssen.
- Er ist nicht verpflichtet, ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen und kann sich auf die Konten und Bücher der Gesellschaft berufen.
- Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, für einzelne und bestimmte Operationen, seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.
- Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Worüber Protokoll

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. MARX, I. MARECHAL-GERLAXHE, C. DAY-ROYEMANS, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 9. September 2009. Relation: EAC/2009/10573. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): KIRCHEN.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 14. September 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009119327/129.

(090143137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 92.085.

—
Extrait des résolutions circulaires des gérants de la Société du 4 août 2009

En date du 4 août 2009, les gérants de la Société ont pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat jusqu'au 31 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

HEWLETT-PACKARD PSF LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009117388/18.

(090141637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

LB Dame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.151.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales en date du 7 septembre 2009 que:

- les quatre cent soixante-deux (462) parts sociales ordinaires ont été transférées de LBREP III Europe S.à r.l, SICAR à Dame Holdings G.P.

Dès lors, depuis le 7 septembre 2009, les cinq cents (500) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Dame Holdings GP	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA	4473207	462
Atemi SAS	47, rue de Monceau 75008 Paris, France	387 529 811	38

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour extrait conforme

LB Dame S.à r.l.

Michael Denny

Category A Manager

Référence de publication: 2009119379/24.

(090143267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

LB Dame LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 77.200.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.546.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales en date du 7 septembre 2009 que:

- les cinquante-six millions neuf cent soixante mille (56,960,000) parts sociales ordinaires ont été transférées de LBREP III Europe S.à r.l, SICAR à Dame Holdings G.P.

Dès lors, depuis le 7 septembre 2009, les soixante et un millions sept cent soixante mille (61,760,000) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Dame Holdings GP	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA	4473207	56 960 000
Atemi SAS	47, rue de Monceau 75008 Paris, France	387 529 811	4 800 000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour extrait conforme

LB Dame LP S.à r.l.

Michael Denny

Category A Manager

Référence de publication: 2009119376/25.

(090143270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

ING Lion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.295.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2009

Conseil d'Administration.

- Démission de Monsieur Mike Ferrer en date du 9 février 2009;
- Démission de Monsieur Desmond Cheng en date du 3 avril 2009;
- Ratification de la cooptation avec effet au 9 février 2009 de Madame Jane Caire, Head of Product Development & Management, ING Investment Management Asia Pacific (Hong Kong) Limited, 1 Harbour View Street, HK-Central,
- Ratification de la cooptation avec effet au 3 avril 2009 de Monsieur Grant Bailey, Regional General Manager, ING Investment Management Asia Pacific (Hong Kong) Limited, 1 Harbour View Street, HK-Central,

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Eddy Belmans, Chief Executive Officer, ING Investment Management Asia Pacific (Hong Kong) Limited, 1 Harbour View Street, HK-Central,
- Madame Jane Caire, Regional Head of Product Development & Management, ING Investment Management Asia Pacific (Hong Kong) Limited, 1 Harbour View Street, HK-Central,
- Monsieur Grant Bailey, Regional General Manager, ING Investment Management Asia Pacific (Hong Kong) Limited, 1 Harbour View Street, HK-Central,

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2010.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Par délégation

Référence de publication: 2009119375/32.

(090143278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

IFT International Financial Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 92.842.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 30 juillet 2009.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs et du commissaire. Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

Le conseil d'administration:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Maurice HOUSSA, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Pascale TROQUET, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Commissaire:

MAZARS, commissaire aux comptes, dont le siège social se trouve au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009119380/22.

(090143184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.
